

SEANCE DU 28 JUILLET 2009

Etaient présents : MM. ALRAN-REY, BANDET, DELPECH, GRANIER, JULIEN, BIZOUARD, TERRAL, CABROL, LAFON, RAULHAC, MOUYSSSET, CAYRAC, LAMESLE, LAURENS, MOUSSA, BONTON

Excusés : BIBAL, ALBERICI, ALBERT

Mme RAULHAC et M. BONTON ont quitté la salle après le départ de Maître CULOZ.

ALRAN REY Martine a été nommée secrétaire de séance

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL

PROJET D'ACHAT D'UN TRACTEUR : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL

Suite à l'appel d'offres concernant le projet d'acheter un nouveau tracteur, Monsieur CABROL fait la synthèse des différents devis de fournisseurs et leurs offres de reprise.

Après discussion sur les caractéristiques de chaque matériel proposé, le conseil décide de porter son choix sur le devis de la SARL OULMIERE qui propose un tracteur MASSEY FERGUSON 5435 pour un montant HT de 36 900 €.

Vu le coût que représente cet investissement pour la commune, le conseil municipal décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du F.R.I.

Les fournisseurs non retenus seront informés par courrier.

Toutefois, Mme Laurens informe le Conseil du projet de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois de prendre la compétence « voirie » et d'intégrer toutes les voiries communales. Cette compétence nouvelle fait l'objet d'une étude financière sur les transferts à venir.

Ainsi, l'achat du tracteur ne sera pas effectif tant que les réflexions sur cet investissement ne seront pas toutes étudiées.

PROJET DE CREATION D'UN NOUVEAU CIMETIERE

Madame le Maire informe le conseil municipal que le cimetière ne comporte plus que quatre concessions de disponibles. Il faut donc l'agrandir. Le 10 juin 2009, M. et Mme Paul Rolland, Alexandre Rolland et Cathy Delmas ont été reçus à la mairie par Mme Laurens, M. Cabrol, M. Bandet, M. Moussa et M. Lamesle.

Lors de cet entretien, M. Rolland a informé les membres du Conseil présents qu'il souhaiterait éviter l'agrandissement du cimetière actuel, qui ne pourrait se faire que sur des terrains agricoles lui appartenant et qu'il exploite. En contrepartie, il a proposé de donner à la commune un terrain d'une superficie de 14 000m², cadastré AP 20, au lieu dit « Planquetorte », qu'il n'exploite plus : c'est une ancienne vigne et cette parcelle est plus éloignée de son exploitation agricole.

Mme Laurens expose au Conseil les avantages d'une création d'un nouveau cimetière : il sera pérenne de par sa surface, et il évite une extension d'un cimetière qui sera un jour inévitablement cerné par l'agrandissement du village. Cependant il faut aménager le chemin rural qui le dessert.

Le Conseil mandate Mme le Maire de demander des devis de travaux d'aménagement. En premier lieu, un devis a été demandé à l'ATESAT. La négociation avec la famille Rolland reste dans l'attente d'un montant total réel pour les travaux d'aménagement de ce nouveau cimetière.

COMPTE RENDU DES PRESENTATIONS DU P.A.D.D. et REUNION SUR LE CENTRE ANCIEN

Mme Laurens fait un compte rendu des différentes présentations du PADD lors de la présentation du PADD devant les Personnes Publiques Associées, le Conseil Municipal du 24 juin 2009, et la réunion publique du 2 juillet 2009.

A la lumière des enjeux identifiés, les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable se déclinent selon cinq principes directeurs :

- Maîtriser l'urbanisation et la croissance de la population ;

- Améliorer et sécuriser les déplacements ;
- Préserver et valoriser la qualité du cadre de vie et les espaces agricoles ;
- Organiser un espace de vie solidaire pour conserver une « âme » cambonnaise ;
- Améliorer les équipements de la commune et favoriser le développement des activités économiques.

Mme Laurens rappelle au Conseil que l'Association Jacopo Bassano avait, dans une lettre envoyée au maire le 14 mai 2009, souhaité alerter les membres du Conseil Municipal au sujet de la protection et de la valorisation du centre ancien. L'association souhaite participer à la réflexion collective concernant le « Devenir et la valorisation du Centre Ancien de Cambon d'Albi ». Cette lettre sera annexée aux délibérations du Conseil Municipal.

C'est dans ce cadre qu'une réunion a été organisée le mercredi 22 juillet 2009. Cette réunion était composée de :

- Mme Laurens, Mme Alran-Rey, Mme Bizouard, M. Cabrol, M. Bandet du Conseil Municipal,
- Mme DESSACHY, conservatrice des Archives Départementales
- M. BARANACHEA, architecte des Bâtiments de France
- M. RAYSSAC, président de l'Association Jacopo Bassano,
- Et le cabinet SEBA SUD OUEST

Au cours de cette réunion, M. Baranachea conforte l'analyse de M. Rayssac. De par sa situation, et de son architecture unique, faite d'un mur crénelé, l'Eglise mérite une mise en valeur, ainsi que l'ensemble du bourg ancien construit en amande.

Pour préserver ce patrimoine unique, M. Baranachea a assuré le Conseil de son soutien pour l'inscription de l'Eglise Saint Pierre aux Monuments Historiques, et conseille aux membres d'intégrer dans le Plan Local d'Urbanisme des prescriptions pour sauvegarder et mettre en valeur le Centre Ancien. Il soutient qu'un patrimoine historique est un élément unique de cohésion et de fierté pour la population de la commune.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de mandater l'association JACOPO BASSANO pour les documents d'orientation sur le centre ancien, et accepte la proposition de demande d'inscription aux Monuments Historiques.

Mme Laurens indique cependant que, tout en soutenant tous les projets concernant le centre ancien, elle ne participera à aucun vote, puisqu'elle habite sur la place.

REHABILITATION DE L'ANCIENNE FONTAINE DU ROUCAL

Mme le Maire indique au Conseil Municipal que Laurent Alberici s'emploie à restaurer le petit patrimoine de la commune.

Avec l'aide de ses voisins, il restaure l'ancienne fontaine de la Lauzié ; et il voudrait restaurer en suivant l'ancienne fontaine du Roucal.

C'est dans ce cadre que Mme Laurens a écrit le 26 juin 2009 à M. Séguier et Mme Théron, les propriétaires des deux petites parcelles attenantes (cadastrées respectivement AI 69 et AI 70). M. Séguier a accepté de donner sa parcelle à la commune. Mme Théron voudrait recevoir en échange la ruelle qui sépare ses deux bâtiments cadastrés AE 60 et AE 4 au hameau de la Borie.

Le Conseil considère qu'il ne faut céder aucun passage qui puisse servir au déplacement doux dans la commune. Laurent Alberici va continuer ses démarches auprès de Mme Théron ; en tout état de cause, grâce à la donation de M. Séguier, la commune pourra aménager un espace d'agrément auprès de la fontaine du Roucal.

AFFAIRE MARTY : INTERVENTION DE MAITRE STEPHANE CULOZ

Madame Sarah LAURENS présente au Conseil municipal Me Stéphane Culoz.

Mme Laurens avait demandé à Me Culoz au mois de mai 2009 une analyse de notre affaire en appel, à intégrer dans le mémoire de Me Jean Courrech pour l'affaire Commune de Cambon // Mme Marty devant la Cour d'appel de Toulouse, dont l'audience de plaidoirie est fixée au 1^{er} septembre.

Devant la difficulté d'une clôture fixée par la Cour d'Appel au 25 août, Me Culoz invite Mme le Maire à se rapprocher de Me Courrech et de l'avoué, pour être sûr que la Commune sera capable de répondre à de nouveaux moyens développés dans de nouvelles conclusions déposées avant cette date par l'avocat de Mme Marty.

Me Culoz invite également Mme le Maire à vérifier que les arguments suivants sont bien énumérés dans notre mémoire en défense :

- la recevabilité de l'action (impossibilité d'exécution du jugement du TGI d'Albi : la restitution des terrains acquis en 1992 est impossible car ces terrains ont été vendus à des tiers et oublié par le juge de statuer sur la restitution du prix de ces mêmes terrains),
- la portée de l'obligation (impossibilité d'un engagement perpétuel, à analyser en engagement à durée indéterminée)
- la nature de l'obligation (inexécution d'une obligation de ne pas faire, qui en droit se résout par l'allocation de dommages et intérêts)

Me Culoz précise que les demandes de dommages et intérêts formulées par Mme Marty doivent être justifiées.

REFECTION DU PONT AU BAS DE LA COTE DE LANEL

Dans le cadre de la délégation d'attributions du Conseil Municipal au maire votée le 18 mai 2009, Sarah LAURENS indique le fait suivant :

Le pont au bas de la côte de Lanel étant en train de se désolidariser de la voirie, il est impératif d'arrêter la terre qui s'échappe sur les côtés du pont. L'entreprise Giuliani TP consolide actuellement la passerelle au stade, M. Bandet leur a demandé de nous faire un devis rapidement.

Un groupe de travail composé de Philippe Granier, Pascal Lamesle, René Bandet, Martine Alran-Rey et Sarah Laurens a été constitué pour recevoir l'ingénieur de Giuliani TP et analyser le devis, qui s'élève à 9 630.19 € TTC.

Devant l'urgence de la situation, le devis a été accepté et visé.

PROGRAMME VOIRIE 2009

Madame Sarah LAURENS rappelle au Conseil municipal qu'un devis de la DDEA pour la voirie 2009 avait été présenté au conseil précédent du 24 juin 2009, et que son montant avait été de 101 609 € TTC.

Ce montant étant supérieur au montant provisionné au budget, un groupe de travail composé de Pascal Lamesle, René Bandet, Magali Terral, Bernard Cabrol, Michèle Bizouard, Omar Moussa et Sarah Laurens s'est constitué pour analyser plus finement les travaux à faire en priorité. Le groupe s'est déplacé sur le terrain le lundi 20 juillet. A la suite de cette visite, les travaux suivants ont été considérés comme prioritaires, pour un montant qui s'élève à 55 936€ HT, soit 66 899 € TTC :

- Chemin du grès (partie goudronnée)
- Intersection Grèze/Louisa Paulin
- Chemin des chênes
- Chemin de guitardou
- Route de mouzieys
- Chemin de la fourestole
- Chemin des vignes
- Chemin des chevreuils
- Chemin de gaurels
- Rue de l'école
- Cote de sottes

La réfection Pont de Lanel, dont le devis avait été accepté par ailleurs par Mme le Maire, est intégré dans ce montant.

Les autres travaux listés dans le programme voirie 2009 seront reportés sur le programme voirie 2010.

A l'unanimité, le conseil municipal vote la proposition de la DDEA et charge Madame le Maire de signer le bon pour accord.